



*Le fou de la
langue française*

Capsule linguistique

À une apostrophe près : Davantage et d'avantage(s)

Davantage et **d'avantage** (**d'avantages**) sont parfois confondus ou provoquent des hésitations chez le scripteur. Ce sont, par contre, des homophones aux fonctions très différentes : l'un est un adverbe (**davantage**) et l'autre, un nom (**avantage(s)**) auquel est jointe la préposition **de**.

Davantage signifie « plus » ou « encore plus ».

Exemples : J'aime **davantage** l'été que le printemps. (*plus*)
Je te donnerai **davantage** d'explications à ton retour. (*encore plus*)

D'avantage (ou **d'avantages**) s'utilise lorsqu'il est question de « bénéfice » ou de « profit ». L'expression sera au singulier ou au pluriel, selon le contexte. Elle sera au singulier si elle signifie qu'il n'y a **aucun avantage** (aucun bénéfice) à quelque chose ; elle est beaucoup plus souvent au pluriel.

Exemples : Il n'y a pas **d'avantage** à précipiter notre décision.
(il n'y a **aucun avantage, aucun profit**)
Il y a plus **d'avantages** que **d'inconvénients** à s'impliquer.
(il y a plus **de bénéfices**)

Truc : si l'on peut remplacer l'expression par « plus », c'est nécessairement l'adverbe **davantage** (sans apostrophe) qui doit être utilisé.

Source : Office québécois de la langue française, *Banque de dépannage linguistique* (<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html>).

Stéphane Caillé
Responsable de la valorisation
de la langue française
[450 436-1580](tel:450-436-1580), poste 6456
